MM. Labat, capitaine adjudant-major au 49e régiment, affecté au 127e; Guillodo, capitaine adjudant-major au 73e, affecté au 127e; Duffaud, capitaine adjudant-major au 44e, affecté au 84e; Tanguy, capitaine adjudant-major au 109e, affecté au 8e.

Sont nommés capitaines les lieutenants dont les noms suivent :

MM. Piou, du 84e, affecté au même régiment; Oury, du 84e, affecté au 69e; Lacretelle, du 54e, affecté au 73e; Varet, du 73e, affecté au 140e; Jumenier, du 145e, affecté au 36e; Premier, du 1er, affecté au même régiment; Richallat, du 16e bataillon de chasseurs à pied, affecté au même bataillon comme capitaine-major; Rolgue, du 130e, instructeur à l'école de Montreuil-sur-Mer, affecté au 43e régiment; Vasseur, adjoint au trésorier du 33e, affecté au même régiment; Moriot, du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, affecté au 110e; Foriaski, adjoint au trésorier du 109e, affecté comme trésorier au 8e.

M. Marillat, lieutenant en non-activité, a été reclassé au 8e régiment.

— *Cavalerie.* — M. Lepage, capitaine-trésorier au 19e chasseurs à cheval, est nommé chef d'escadron et affecté comme major au même régiment.

M. Delaby, lieutenant faisant fonctions d'instructeur au 49e chasseurs, est nommé capitaine instructeur au même régiment; M. de Vaulx, lieutenant au 9e cuirassiers, est nommé capitaine au 24e dragons; M. Droz des Villars, lieutenant au 16e chasseurs à cheval, est nommé capitaine au 49e chasseurs.

Artillerie. — M. Poulle, lieutenant-colonel, directeur de l'artillerie à Dunkerque, est nommé colonel et maintenu dans son emploi; M. Hermant, capitaine faisant fonctions de sous-directeur d'artillerie à Lille, est nommé chef d'escadron et sous-directeur à Lille.

M. Parantin, lieutenant au 27e régiment est nommé capitaine et affecté à l'école d'artillerie du 1er corps; M. Levesque, lieutenant détaché à la commission d'expériences de Calais, est nommé capitaine et maintenu dans son emploi; M. Etievant, lieutenant au 2e bataillon d'artillerie à pied, est nommé capitaine et affecté à la direction de Dunkerque; M. Dutrannoy, contrôleur d'armée de 3e classe à la direction de Lille, est nommé contrôleur de 2e classe et maintenu à son poste.

— *Service d'état major.* — M. Defrasse, capitaine breveté, officier d'ordonnance de M. le général de Chauvenet, rentre dans l'arme de l'artillerie et est classé au 3e bataillon d'artillerie à pied comme major.

Genie. — M. Gingembre, capitaine, commandant l'Ecole du génie à Arras, est nommé chef de bataillon et conserve sa situation. — M. Boquin, adjoint de 1re classe à Boulogne, est nommé adjoint principal de 2e classe et maintenu à son poste. — M. Bernard, sous-officier stagiaire à Calais, est nommé adjoint de 3e classe et maintenu à son poste.

Train des équipages. — M. Petitjean, lieutenant au 1er escadron, est nommé capitaine et classé à la 3e compagnie dudit escadron.

Corps de santé militaire. — M. Sorel, médecin principal de 2e classe, directeur des salles militaires de l'hospice mixte de Nîmes, est nommé médecin principal de première classe et désigné comme médecin en chef de l'hôpital militaire de Lille.

M. Arnould, médecin aide-major de première classe au 19e chasseurs, est nommé médecin major de deuxième classe au 43e régiment d'infanterie.

Officiers d'administration. — M. Goyhenme, officier d'administration adjoint de 1re classe à la première région, est nommé officier d'administration de 2e classe et affecté à la division d'Oran; M. Leduc, officier d'administration adjoint de 2e classe à la première région, est nommé adjoint de 1re classe et maintenu à la première région; M. Prévot, officier d'administration adjoint de 1re classe, gestionnaire de l'hôpital militaire de St-Omer, est nommé officier d'administration de 2e classe et maintenu à son poste; M. Parodi, officier d'administration adjoint de 2e classe, adjoint au commandant de la première section d'infirmiers militaires, est nommé adjoint de première classe et maintenu à son poste.

Ecole militaire et du génie. — Ont été admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission les sous-officiers dont les noms suivent :

MM. Clément, maréchal des logis au 27e régiment d'artillerie; Cosserat, maréchal des logis-chef au 27e; Lemaire, maréchal des logis au 15e; Vallée, maréchal des logis au 27e (division de l'artillerie), et MM. Costerousse, adjudant au 3e régiment du génie, et Yon, sergent-major au même régiment (division du génie).

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *Une fête au patronage Saint-Henri.* — Dimanche, le patronage Saint-Henri était en fête. On jouait *Medéric*, drame en trois actes et *Un oncle au Valapuk*, comédie. M. le curé de Saint-Joseph présidait, ayant à sa droite M. Henri Mattinore, président de l'œuvre et à sa gauche, M. Bastin, vice-président. En outre, un certain nombre d'ecclésiastiques et un grand nombre d'auditeurs remplissaient littéralement la vaste salle.

L'exécution du drame et de la comédie a été parfaite. Les jeunes acteurs se sont véritablement surpassés; nommer ceux qui se sont distingués, ce serait les nommer tous. Aussi les applaudissements ne leur ont point été ménagés. Les romances, chansonnettes, morceaux de piano et de violon n'ont point obtenu moins de succès. Honneur aux jeunes gens qui se sont dévoués. La foule s'est retirée emportant la meilleure impression de cette fête.

LA FÊTE DE SAINTE-CÉCILE

A Wattrelos

La société le *Ralliement des Trompettes*, de Wattrelos, après [illegible] à la messe, une audition de ses meilleurs morceaux, s'est réunie, dimanche, à 6 heures, au siège de la société, chez Marissal, en un banquet qui a été présidé par M. Lemaire, président d'honneur.

Plusieurs chanteurs se sont fait entendre au cours de la soirée, et divers toasts ont été portés, notamment par le président d'honneur au dévoué directeur de la société.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 31 décembre.* — CONSÉQUENCES D'UNE LUTTE. — Le jeudi 26 décembre dans l'après-midi, deux individus se battaient rue Pauvrée : l'agent intervint pour les séparer, mais l'un d'eux, au lieu d'écouter les observations qui étaient faites, se précipita vers l'agent et lui donna un coup de tête en pleine poitrine; il lui adressa des épithètes injurieuses le long du parcours jusqu'au poste. L'inculpé, qui a nom Laurent Antoine, 33 ans et est tisserand à Roubaix, se voit condamner à un mois de prison et cinq francs d'amende.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Louis Beyaert, 45 ans, corroyeur à Tourcoing, trois jours 500 francs d'amende. François Maes, 16 ans, apprêteur, Wattrelos, trois jours, 500 francs d'amende avec sursis. Albertine Spriet, 15 ans, bacleuse à Roubaix; Emile Spriet, 11 ans, sont remis à leurs parents et ont une amende de 500 francs. Charles Vandesompel, 21 ans, garçon boulanger à Gand, arrêté à Wattrelos est condamné à trois jours et 500 francs d'amende.

Tribunal de Commerce de Tourcoing. — *Audience du mardi 31 décembre.* — RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ACCIDENT. — On se rappelle qu'il y a quelques mois, on trouvait dans un magasin de la filature Hennion et Cie, à Linselles, enfoui sous des paquets de lin, un ouvrier d'une vingtaine d'années, du nom de Varicelle. Le malheureux était déjà mort, il avait été étouffé, asphyxié sous cet amoncellement de marchandises.

On s'enquit des circonstances qui avaient amené ce pénible accident et on apprit que Varicelle était allé dans cette salle où ses préoccupations ne l'appelaient pas, pour y dormir. A un mouvement qu'il fit, la colonne des paquets de lin avait chancelé et il avait été écrasé et étouffé sous le poids des balles.

La famille du jeune homme fit un procès en responsabilité à MM. Hennion et Cie devant le tribunal de commerce de Tourcoing et demanda dix mille francs de dommages-intérêt.

Le tribunal a à l'audience de mardi, décidé qu'il ne pouvait être relevé aucune faute à la charge des filateurs que Varicelle avait eu tort d'aller, d'abord dans un magasin où il n'avait rien à faire et où même il était interdit d'entrer, et en second lieu, de se coucher près d'un tas de marchandises que leur aspect seul devait faire considérer comme un péril certain. Les juges ajoutent que quelque intéressante que soit la situation de la famille Varicelle, il ne peut être fait droit à ses réclamations : en conséquence elle est déboutée de sa demande.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du mardi 31 décembre.* — QUESTION D'OCTROI DE LA VILLE DE ROUBAIX. — C'est à l'audience de ce jour que le Tribunal siégeant comme juridiction d'appel a rendu sa décision dans l'affaire entre la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing et la ville de Roubaix. La sentence de M. le Juge de Paix est réformée : et l'opposition formée par la Compagnie à la contrainte délivrée par la ville est rejetée. Il est décidé que l'octroi municipal peut percevoir les droits sur les matériaux fers, combustibles étant destinés à l'exploitation des diverses lignes.

Au moment où le procès s'est engagé, il s'agissait d'une trentaine de mille francs; actuellement avec l'augmentation des voies et des matériaux, ces droits s'élèvent à environ cinquante cinq mille francs.

Nous avons rendu compte en détails des débats de cette affaire. M. le Juge de Paix avait estimé que l'on pouvait assimiler les tramways aux chemins de fer : et que la clause de faveur insérée dans le règlement d'octroi pour ce qui concerne l'exploitation des voies ferrées devait s'appliquer aussi aux tramways, lesquels en fait, étaient plutôt d'un intérêt général que d'un intérêt local, en raison de ce qu'ils desservent plusieurs territoires voisins en dehors de Roubaix.

Le Tribunal civil émet une opinion contraire : il fait remarquer que dans les divers décrets qui ont traité des chemins de fer, il n'est jamais question de tramways; le législateur l'a fait à dessein, parce que, dans son esprit, on ne pouvait assimiler les uns aux autres : que dès lors ce qui a été édicté au profit des chemins de fer dans les statuts du règlement d'octroi ne peut se rapporter aux tramways, que la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing reste dans le droit commun, quelle que soit l'étendue de son exploitation.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 31 décembre.* — Suzanne Lagache, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 2. — Léon Leman, rue Paul Bert, maison Delcroix. — Florentin Neetens, rue de la Lunette, cour Ladsous, 4. — Emile Stragier, boulevard de Paris, cour Ferret, 5. — *Frédéric Cluppel, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 5.* — Marie Dufermont, rue Cohem, maison Watteau. — Eugène Klein, rue d'Alger, cour Saint-Eloi, 1. — Paul Very, rue de Toulouse, 6. — Georges Lehembre, rue Philippe-le-Bon, 20. — François Lebrun, rue de l'Epeule, 135. — Marie Martrice, rue l'Epeule, 72. — Alphonse Vlieghe, rue de la Tortue. — Rachel Branquart, rue Montgolfier, 18.

Mariages. — Eustache Hurez, 22 ans, mécanicien, rue de Béthune, maison Bourgeois, et Euphrasie Dervyn, 19 ans, domestique, place du Trichon 1. — Emile Compagnon, 35 ans, tisserand, rue Montgolfier et Louise Bekaert, 37 ans, modiste, rue Montgolfier. — Edouard Leleux, 32 ans, ingénieur électricien à Lille et Marie Poutrain, 29 ans, couturière, rue des Fabricants 63.

Déclarations de décès. — Celer Dupont, 2 ans, Hôtel-Dieu. — Thomas Retur, 1 jour, boulevard de Metz, cour Goudezenne 25. — Arthur Verschoore, 7 ans, rue de Valenciennes, cour Gérard 6. — Louis Dujardin, 83 ans, rue de la Potennerie 7. — Georges Laurent, 26 ans, Hôtel-Dieu. — Joséphine Dupont, 76 ans, Hospice de Barbieux. — Prudence Benoit, 77 ans, rue Buffot, cour Moise, 5. — César Delattre, 3 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du lundi 31 décembre.* — Hélène Vanwassenhove, rue des Coulons. — Edmond Detournray, rue des Poutrains. — Eugène Leman, au Clinquet. — Fernand Vercant, rue du Moulin-Fagot. — Florent Her, rue de Dunkerque. — Marie Desplechin, Maternité. — *Déclarations de décès.* — Pauline Hanselin, 37 ans, sans profession, rue du Blanc-Seau, 338. — Théophile Demulder, 11 mois, rue de l'Amidonnerie. — Clémence Desbouvries, 50 ans, sans profession, rue du Couët. — Henri Descamps, 70 ans, sans profession, rue des Parvenus. — Antoine Vienne, 31 ans, peigneur, rue de l'Espierre. — Evrard Duquesne, 82 ans, Petites Sœurs, rue de Lille. Joseph Créteur, 3 mois, rue du Jambon. — Albine Carette, 3 ans, rue de Renaix, 33. — Albert Desbonnet, 8 mois, rue des Cinq-Voies, 63.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VRAUX-COLLIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalie DETENDER, veuve de Monsieur Jean-Louis VRAUX, décédée à Roubaix, le 1er janvier 1896, à l'âge de 82 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 3 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la Chapelle des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean, à 2 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DEROUBAIX-DEPELCHIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Valentine-Marie DEROUBAIX, décédée à à Roubaix, le 1er janvier 1896, à l'âge de 1 an et 7 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 3 heures en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fossés, 12.

LE JOUR DE L'AN

Au jour de l'an,
On se rend visite, on s'embrasse
Et quand le temps serait de glace
On est tout feu comme un volcan,
Au jour de l'an.

C'est le jour joyeux des Etrennes;
L'âme est bonne et les mains sont pleines;
Les cœurs ont un nouvel élan,
Au jour de l'an.

Le jour de l'an,
Toutes les mines sont sereines,
Les souhaits pleuvent par douzaines,
Il faut avoir double tympan,
Le jour de l'an.

Le jour de l'an,
Les bébés Pleins de gentilesse
Font leur plus aimable caresse
A bon petit père, à maman,
Le jour de l'an.

Le jour de l'an,
Les enfants ont l'humeur facile.
On dirait, à voir leur beau style,
Qu'ils écrivent depuis Adam,
Le jour de l'an.

Le jour de l'an,
Du gai Bacchus c'est la Kermesse;
Tous les buveurs sont en liesse,
Ils videraient un océan,
Le jour de l'an.

Beau jour de l'an.
Beau jour de l'an,
Puisque tu fais si bien les choses,
Ne passe pas comme les roses;
Reste incrusté sur le cadran,
Beau jour de l'an!

P.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 *Jeudi 2 janvier 1896* Rid. 8 h.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues.
Représentation extraordinaire avec le concours de Mlle Levering, première chanteuse.

FAUST

Opéra fantastique en 5 actes et 10 tab. Musique de C. Gounod
La Nuit du Walpurgis, grand ballet dansé par Mme Linda Pastore, Paris et le corps du ballet.
Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

BELGIQUE

La princesse Clémentine au Couvent. — Le *Patriote* rapporte que la princesse Clémentine de Belgique aurait manifesté le désir d'entrer au couvent du Sacre-Cœur de Jette. Il n'y aurait, dit ce journal, qu'un seul obstacle : le consentement paternel, qui est sollicité depuis longtemps et qui n'est pas encore accordé.

Gand. — On a procédé hier soir à l'installation du nouveau Conseil communal. Un collège échevinal libéral homogène a été élu.

Deux personnes asphyxiées à Gand. — On a trouvé asphyxiés, dans leur demeure au boulevard de la Citadelle, M. Elleboudt, propriétaire, et Mme Elleboudt, née de Brouckère. Les deux malheureux étaient sexagénaires.

M. et Mme Elleboudt étaient sans servante et étaient restés pendant quelque temps chez leur fille, mariée. Ce n'est que lundi qu'ils avaient réintégré leur domicile, boulevard de la Citadelle.

Un bec de gaz se trouvait dans la chambre à coucher de M. et Mme Elleboudt qui avaient négligé de le fermer complètement; et cet oubli a déterminé l'effroyable malheur.

L'agonie des infortunés a dû être douce, car les traits des victimes ne décèlent ni douleur ni angoisse. On a toutefois relevé des traces de vomissement.

M. Elleboudt jouissait de la considération de tous. Il était le beau-père du peintre connu M. Halkett.

Un grave accident de chemin de fer à Uccle. — Deux victimes. — Mardi matin, le parquet a fait une descente à Uccle, au sujet d'un grave accident de chemin de fer, arrivé lundi soir, à hauteur du passage à niveau de la chaussée d'Alsemberg.

Un train qui venait à vide de Braine-l'Alleud pour rentrer au dépôt de Bruxelles-Midi, traversait le passage à niveau avec une avance de cinq minutes sur l'heure réglementaire, la barrière était ouverte; au moment de l'arrivée du train, un attelage traversait le passage à niveau.

C'était une charrette attelée d'un cheval, dans laquelle se trouvaient des fermiers de Beersel, les époux De Becker. L'attelage versa; le cheval a été tué net; M. et Mme De Becker ont été relevés, atteints de graves fractures aux reins et au crâne. Après avoir reçu des soins dans la cabine du garde-barrière, les deux blessés ont été transportés chez eux en voiture. Leur état est des plus inquiétants.

Manifestation dans un théâtre bruxellois. — Hier soir, une manifestation prévue a eu lieu dans un théâtre de la ville, où, au moyen d'ombres chinoises, on faisait une allusion trop « transparente » à certain voyage royal.

Quelques jeunes gens de la noblesse sont allés hier soir siffler la pièce.

Les habitués du « paradis » ont répondu par une manifestation en sens contraire en huant les premiers.

Le calme n'a pu être que difficilement rétabli.

Les accidents de chasse. — Dans une battue à Roumont, un tireur, fils de M. Z..., industriel à Poix, a été atteint d'un coup de feu. La mort a été instantanée.

— Le traqueur de Libramont atteint, mercredi, dans une battue par M. Houiet, est décédé après d'horribles souffrances. L'infortuné laisse une veuve et huit enfants.

Un meurtre à Wardin. — A la suite d'une querelle entre des jeunes gens, pendant la nuit de lundi à mardi dans la commune de Wardin, Alphonse Toussaint, âgé de 19 ans, de Mageret, a reçu de violents coups de pied qui ont occasionné la mort.

L'auteur de ce meurtre, Henri Simon, a été arrêté.

Mouscron. — *L'établissement d'une fabrique d'eaux et limonades gazeuses.* — Par arrêté royal du 23 décembre 1895, paru au *Moniteur*, M. Prosper Caprès, négociant en vins et liqueurs à Mouscron, est autorisé, sous certaines conditions, à établir une fabrique d'eaux et limonades gazeuses en cette commune, section D n° 720 bis du plan cadastral, à environ 3,000 mètres de la frontière.

Herseaux. — *Entre frère et sœur.* — Emile Locufier, teinturier, est marié et habite au hameau du Trocadéro, à Herseaux, une maison voisine de celle de sa sœur Marie, épouse Jules Merlin. Lundi, vers 4 heures de l'après-midi, Emile Locufier, rencontrant sa sœur sur le seuil de sa porte, se mit à l'injurier. Comme celle-ci rentrait chez elle, son frère la suivit et la saisissant à la poitrine, il lui porta un formidable coup de pied. S'emparant alors de la couverture du poêle, Marie Locufier la lança à la tête de son frère et lui fit une profonde blessure au nez et au front. Locufier sortit alors et se rendit directement à Mouscron ou M. le docteur Schepens dut pratiquer la suture du nez. Plainte a été portée à la gendarmerie par Locufier contre sa sœur.

Courtrai. — *Le projet de construction d'une école manufacturière.* — Dans sa séance de lundi, le Conseil communal de Courtrai s'est occupé de l'adjudication qui a eu lieu jeudi dernier, en vue de la construction d'une école manufacturière. Le devis pour la construction de cette école professionnelle se montait à 59,338 fr. 55 c. A cette adjudication, cinq soumissionnaires seulement se sont présentés. Voici leurs noms et le chiffre de leurs soumissions :

MM. Delbeke, de Deerlyck, 62,799 fr.; Combes, d'Iseghem, 61,445 fr.; Deboiserie, de Courtrai, 60,700 francs; Chapelle, de Courtrai, 58,275 fr.; Mattelaere, de Courtrai, 53,800 fr. Avant l'ouverture des soumissions, M. Mattelaere prétendait qu'il avait commis une erreur dans ses calculs et avait demandé d'une majoration de 1,400 fr. Au cas de refus, il demandait l'annulation de sa soumission.

L'affaire, portée devant le conseil communal, et sur la proposition du collège échevinal, la demande de majoration a été rejetée, M. Chapelle donc a été déclaré adjudicataire.

Ecole des Sciences sociales et politiques
DE LILLE

L'ORGANISATION CORPORATIVE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI
PAR M. HUBERT-VALLEROUX — 5e LEÇON

L'intervention du pouvoir public dans les affaires corporatives se manifesta à trois points de vue différents : 1° Fixation des prix pour remédier aux inconvénients du monopole corporatif. 2° Réglementation minutieuse des procédés de fabrication par les ordonnances de Colbert. 3° Intervention fiscale, pratiquée surtout à partir de la fin du règne de Louis XIV.

1° *Fixation des prix.* — Le monopole professionnel, permettant la hausse exagérée des prix au gré des membres de la corporation, engendrait pour les consommateurs une situation très défavorable : l'autorité publique intervint et taxa les marchandises; elle le fit même parfois d'une manière fort opérieuse pour les artisans : c'est ainsi que la corporation des boulangers parisiens eut particulièrement à souffrir des rigueurs de Sully, le grand ministre d'Henri IV.

Il y a, dans cette intervention du pouvoir royal, quelque chose d'analogue à ce qui se passe aujourd'hui pour les Compagnies de chemins de fer : celles-ci jouissent d'un monopole, mais les inconvénients de ce monopole sont corrigés par le droit pour le gouvernement de fixer les tarifs et le prix des transports.

2° Réglementation minutieuse des procédés de fabrication (ordonnances de Colbert). On croyait généralement à cette époque que la prospérité de l'industrie avait pour cause les règles étroites qui prescrivaient la manière de travailler. Aussi, l'idée de stricte réglementation préconisée par Colbert était-elle conforme à celle de tous les artisans d'alors et elle fut partout applaudie.

Faute de temps, l'industrie des tissus fut seule soumise à une réglementation détaillée. Le mode de fabrication et de teinture, la largeur des pièces, le nombre des fils, tout était marqué et chaque pièce devait être visitée par les contrôleurs jurés. Des inspecteurs étaient chargés de veiller à l'application de ces règles minutieuses : en cas d'irrégularité, les étoffes étaient saisies et détruites; leurs fabricants étaient condamnés à une forte amende.

3° Intervention fiscale. — Ayant besoin d'argent, les rois créèrent des places de maîtres et les vendirent au plus offrant. Louis XI imagina le premier ce procédé commode de recouvrer de nouveaux impôts. Seulement, comme les charges ne se vendaient pas bien, les rois obligèrent les membres des corporations à les racheter « sous peine de contrainte par corps et sauf à se faire rembourser par les premiers compagnons élus maîtres » — D'autre part, le nombre des villes incorporées n'étant que de dix-sept, et dans ces villes mêmes tous les métiers n'étant pas soumis au régime corporatif, un édit de 1581 vint ordonner à tous les artisans de se former en corps de métiers, et fit qu'un régime jusque là exceptionnel devint la loi commune.

Les dernières années de Louis XIV furent difficiles, et on abusa de la création des offices à ce point que les corporations durent s'endetter pour satisfaire aux prescriptions des ordonnances royales qui leur imposaient le rachat : de 1691 à 1694, les corporations payèrent la somme de trois millions et dans la seule année 1694 elles durent débourser 5,900,000 livres. Toutes ces charges retombaient sur les aspirants à la maîtrise : pour être reçu maître, il fallait alors près de 3,000 livres, ce qui représente environ 15,000 francs d'aujourd'hui.

L'intervention fiscale du pouvoir royal fut donc pour les corporations une cause de décadence profonde, et l'institution paraissait bien surannée à la fin du dix-huitième siècle.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — *L'Avenir du Tilleul.* — Dans son assemblée du 30 décembre la fédération colombophile l'Avenir du Tilleul a nommé les membres suivants pour la commission 1896 :

Président d'honneur, Dervaux; président, Cornille; vice-président, Deboeuf; trésorier, Dujardin; secrétaire, Foslix; secrétaire-adjoint, Leclercq Louis; chef de matériel, Agache; économe, Debruyne; premier commissaire, Evely; deuxième commissaire, Vandevel; commissaires, Debuskere, Verstraete, Libert, Watteau A., Bernaert, Poulon, Watteau Fortuné; Massez, Dekuper, Boulon, Delannoy. De chaleureux vivats ont été chantés en l'honneur des nouveaux élus, lesquels ont répondu en termes émus qu'ils étaient tout dévoués à la fédération.

TOURCOING. — Résultats de l'exposition de pigeons écaillés, organisée le 29 décembre par la société Union et Progrès. Mâles vieux, 1er prix, Delesalle; 2e Delesalle; 3e Delnatte; Mâles jeunes, 1er prix, Florin; 2e Vanoutryve; 3e, Vanoutryve. Femelles vieilles, 1er prix, Delesalle, 2e Welcomme; 3e, Tiberghien. Femelles jeunes, 1er prix, Tauchon; 2e, Desbonnets; 3e, Stockaert. — Dimanche prochain 5 janvier, exposition de pigeons Roux et Meuniers.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — La partie qui devait avoir lieu le 30 décembre, au Maréchal de Coyghem, contre les Sans-Peur de Beaurepaire est remise au 6 janvier.

— Dimanche 5 janvier, attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs, chez M. Dannels, à l'Abondance, rue de Mouvaux, contre la société des Becs d'Acier, de Mouvaux.

— Jeudi 2 janvier, au bon Vivant, attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs, contre la société du Clairon des Zouaves.

— Une partie de coqs aura lieu le dimanche 5 janvier au Dragon Français rue de l'Epeule n° 145, chez Désiré Duterte, contre la société des Redoutables de Menin; un de 3 pour 50 fr. paire de plaisir à 40 fr. Mise au parc à 4 heures 1/2.

WATTRELOS. — Dimanche 5 janvier, chez M. Laloy, à la Vieille Place, attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs, contre Achille, le peintre de Leers.

HERSEAUX. — Une importante partie a été jouée dimanche à Herseaux; il s'agissait de l'attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs; Rémy le Tonnelier contre le Blond Duvillers : le Tonnelier a gagné les 3 paires (mauvais reste d'année pour l'adversaire) Il y a eu des paris sérieux de chaque côté.

Argus de la Presse fondé en 1879. — Pour économiser de l'argent, consulter un journal qui aurait [illegible] *Argus de la Presse*, qui fit, [illegible] mieux du monde, leur [illegible] »

HENRI CORNELIUS, 15, [illegible]

La [illegible] les journaux, [illegible] leur [illegible] les revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur rêvé que de tous ceux qui ont en courage, tout ou une question, [illegible] des sujets, etc., etc.

Spécimen aux bureaux de l'*Argus*, 435, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. — L'*Argus* lit 8,000 journaux par jour. 3e572

Un journal illustré pour la famille,

LE GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Parait en 16 pages chaque semaine
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

On s'abonne, **sans frais**, au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.

ENVOI D'UN SPÉCIMEN CONTRE UN TIMBRE DE 15 C. 41283—914

MAISON DU TAPIS

7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

LE PLUS GRAND CHOIX — LES MEILLEURS PRIX

AMEUBLEMENTS
TENTURES
LINOLEUM
CARPETTES
MOQUETTES

OBJETS DE LA CHINE ET DU JAPON pour cadeaux

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac*. Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50**.

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques* etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**. Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellet** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

LETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris, et dans les principales pharm. de France. 1886

LES ULCÈRES VARIQUEUX

sont guéris très vite par la méthode qu'emploie
M. VANDENDRIESSCHE
médecin spécialiste
LILLE, 6, Rue de Puébla, 6, LILLE

Le traitement est d'une simplicité surprenante, mais il faut venir à la consultation.

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons.
2 fr. 25 le pot; 2,50 par mandat-poste
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

RHUMES · TOUX · BRONCHITES · CATARRHES · ENROUEMENTS · GRIPPE

PASTILLES DU DOCTEUR CABANES (A LA TOLUÏNE)
Prix : 1f25 la Boîte

Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*
40954

GOFFIN et GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage

Nouveaux PLANCHERS syst. Hennebique
ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES
en acier et béton de ciment

SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

CRÉDIT FONCIER
DE FRANCE

1. *Prêts hypothécaires à long terme, amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.*
Intérêt 4 fr. » par an, portant l'annuité à 4f 21 o/o pour un prêt de 75 ans.
Le capital n'est jamais exigible.
L'emprunteur peut, quand il le désire, rembourser tout ou partie du prêt, en profitant de l'amortissement déjà effectué.
II. *Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission.*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
Au CRÉDIT FONCIER de FRANCE, rue des Capucines, 19, à Paris.
et à M. Raimond, à Lille, 83, rue Masséna, directeur de la succursale du Crédit Foncier, pour le département du Nord. 40271

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 2 janvier 1896.

Aujourd'hui la bourse du terme est fermée sur tous les marchés.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 31 décembre.

Le cours de l'or est à 330 0/0 piastres papier monnaie.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 2 janvier.

(*par télégraphe*)

En disponible il a été traité ... balles Australie, ... b. Plata, b. Cap.

Havre, le 31 décembre 1895.

(*Extrait de la circulaire de MM. Briant et E. Decaux, courtiers*).

Disponible. — Stock au 30 novembre 1895, 25.918 b.; Arrivages 1.321 b.: 27.239 b.

Débouchés, ventes de gré à gré, 1.420 b.; stock 25.819 b. Contre en 1894, 22.777 b. dont 21.180 b. Buenos-Ayres, contre en 1893, 33.207 b. dont 26.541 b. Buenos-Ayres.

Pendant le mois sous revue, la demande s'est maintenue tant pour la consommation de la carde que du peigne. Il a été réalisé en Plata 603 b. Buenos-Ayres laines de filières, 17 b. Monte-Video, à des prix sans changement sensible sur ceux du mois dernier, toutefois plutôt en faveur des acheteurs. Il faut voir, en clôture, la base de fr. 119 1/2 pour le type 36 0/0 soit une hausse de 25 centimes sur les cours pratiqués en décembre 1894.

Les laines de diverses provenances restent peu recherchées, il n'a été vendu que 110 b. Chili, 148 b. Espagne, 15 b. Afrique.

pareille époque 781 filières; contre en 1893 à *Terme.* — Ventes du mois, 21.375 b.; contre 1894, 11.225 b. et 1893, 12.525 b.; livraisons, 275 filières; contre 1894, 150 filières et 1893, 67 filières; arbitrages, 24 filières; contre 1894, 4 filières et 1893, 27 filières; Stock filières ce jour, 876 filières; dont 11 nouvelle tonte; Ensemble 22.684 b.; contre en 1894 à pareille époque 781 filières dont 2 nouvelle tonte; Ensemble 20.251 b.; contre en 1893 à pareille époque 953 filières dont 26 nouvelle tonte; Ensemble 24.494 b.;

La reprise de tix francs que nous signalions en clôture de novembre s'est maintenue avec un bon courant d'affaires. En présence du calme des peignés à terme, du maintien des prix à Buenos-Ayres, et de la liquidation facile du mois, malgré le chiffre élevé des livraisons, les cours sont restés entre 118, 127, 120 1/2 130 pour décembre à octobre 1896.

Nous clôturons à 117 1/2 126 1/2 pour janvier à octobre, marché soutenu, soit en hausse de fr. 24 sur les plus bas prix pratiqués en décembre 1894, et en baisse de fr. 19 sur les prix de septembre qui ont été les plus hauts de l'année.

LE MARCHÉ A TERME
et la Chambre de Commerce de Reims

Voici la suite du rapport de M. Poullot :

II. Les cours de laine sont constamment faussés par la spéculation et le jeu qui s'opèrent au marché à terme sur peignés et il n'est pas possible à la fabrique d'y trouver la laine dont elle a besoin.

La fixité relative de la valeur de la matière première est la condition essentielle de l'industrie qui ne peut vivre au jour le jour, et qui a besoin de stabilité dans ses prix de revient comme dans ses débouchés.

Or, cela est impossible avec le marché à terme dans lequel la grande majorité des opérations est l'œuvre d'une spéculation malfaisante, d'un véritable jeu qui viole la loi de l'offre et de la demande et qui produit une hausse factice suivie d'une baisse non moins exagérée, sans autre raison que les caprices du joueur.

Nous sommes respecteux autant que personne, de la liberté des transactions, mais à la condition que cette liberté ne dégénère pas en abus aussi criants que ceux que nous venons d'énoncer.

Dans l'esprit de ses fondateurs, le marché à terme devait servir de régulateur au prix de la laine. Il devait donner à la valeur de la matière première cette stabilité que réclame not